



**Procès-verbal du Conseil d'administration
du 26 novembre 2013**

Le conseil s'est réuni le mardi 26 novembre 2013 à 9h30 à la Fondation Dosne-Thiers.

Membres du CA présents ou représentés

- M. Jean-Louis FERRARY, Président du conseil d'administration ;
- Mme Elena AVELLINO, représentante élue des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé de l'EFR ;
- Mme Simone BONNAFOUS, directrice générale pour l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle au MESR (représentée par M. Laurent RÉGNIER) ;
- M. Stéphane BOURDIN, représentant élu des autres personnels d'enseignement et de recherche ou assimilés de l'EFR ;
- M. Jean-Claude CASANOVA, membre de l'Institut, représentant de l'Académie des sciences morales et politiques ;
- M. Roland ÉTIENNE, professeur émérite à l'université Panthéon-Sorbonne ;
- M. Richard FIGUIER, représentant élu des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé de l'EFR ;
- M. Alain FUCHS, président du Centre national de la recherche scientifique (représentée par Mme Diane BRAMI) ;
- M. François GASNAULT, conservateur général du patrimoine ;
- Mme Anne GRILLO, directrice des politiques de mobilité et d'attractivité au ministère des affaires étrangères (représentée par M. Philippe DEVAUD) ;
- Mme Élisabeth NICOUUD, représentante élue des membres de l'EFR ;
- M. Alain TALLON, professeur à l'université Paris-Sorbonne ;
- M. André VAUCHEZ, membre de l'Institut, représentant de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ;

Absente

- Mme Cristina LA ROCCA, professeur à l'université de Padoue.

Assistaient également à la séance

- Mme Annie COISY, responsable de la bibliothèque de l'EFR ;
- M. Jacques DALARUN, Président du conseil scientifique ;
- Mme Pascale GARCIA, responsable administrative de l'EFR ;
- M. Stéphane GIOANNI, directeur des études ;
- Mme Sophie HUGONNET, adjointe de M. Laurent Régnier (MESR) ;
- M. Jean Louis PESENTI, agent comptable de l'EFR ;
- Mme Catherine VIRLOUVET, directrice de l'EFR.

Ordre du jour

1. Examen du procès-verbal de la séance du 27 juin 2013
2. Informations de la directrice
3. État de la négociation sur la mutualisation des EFE
4. Décision budgétaire modificative n°2 de 2013
5. Tarifs de l'année 2014
6. Budget de l'exercice 2014
7. Cartographie des risques
8. Nombre de postes de membres présentés à la publication pour 2014/2015
9. Approbation des accords et conventions signés par la directrice par délégation du conseil d'administration
10. Questions diverses

1. Examen du procès-verbal de la séance du 27 juin 2013

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Informations de la directrice

- La directrice informe les membres du conseil d'administration de la révision à peine initiée du contrat collectif régissant le personnel local. Entre autres modifications statutaires, une des principales propositions est un changement de la grille de rémunération du personnel, actuellement basée sur la fonction publique italienne. En effet, dans la grille actuelle, les changements d'échelons sont très espacés dans le temps. La nouvelle grille ressemblerait à celle adoptée récemment par l'Académie de France à Rome ainsi que par l'Ambassade de France à Rome. Les négociations auront lieu au cours de l'année civile 2014, en vue d'une approbation du nouveau contrat au conseil d'administration de novembre 2014, après présentation au comité technique d'établissement prévue en juin 2014.

3. État de la négociation sur la mutualisation des EFE

La négociation sur la mutualisation des EFE est à mettre en lien avec la révision à venir du décret du 10 février 2011 relatif aux écoles françaises à l'étranger. En effet, le ministère a récemment interrogé les EFE sur leurs positions respectives eu égard à l'intégration de certaines dispositions nouvelles inscrites dans la loi du 22 juillet 2013 sur l'enseignement supérieur, notamment sur l'opportunité pour les EFE de créer un conseil académique, fusion du conseil scientifique et du CEVU. Les EFE, ne disposant pas de CEVU, ne sont donc pas concernées par ce nouveau dispositif. Le MESR a proposé une révision a minima du décret : le conseil scientifique sera désormais informé des conventions signées par la directrice et donnera aussi son avis sur les crédits dédiés à la recherche présentés dans le budget.

Dans la réponse commune des cinq écoles qui sera réalisée avant le 15 décembre 2013, la révision a minima du décret sera entérinée. Toutefois, suite à une réunion récente qu'ils ont tenue, les directeurs des écoles proposeront aussi une fédération des EFE, avec présidence tournante et constitution d'un conseil des directeurs, pour œuvrer à la mise en commun de certains services ou missions. Un travail de mise à plat est en cours autour du fonctionnement des services administratifs et des services des publications dans les EFE. Pour assurer cette transition dans les meilleures conditions, il est demandé à la tutelle un pilotage constant, qui pourrait passer par la nomination d'un interlocuteur chargé de mission et par l'apport d'une veille juridique.

Le ministère assure qu'une réunion entre tutelle et directeurs est prévue à cet effet dès le mois de décembre ou début de janvier, en vue de la production d'un projet de texte dès le 1^{er} trimestre 2014.

Le président du conseil d'administration souhaite connaître les suites données à la réunion du 18 mars 2013, et notamment le sort du versement aux écoles du bonus contractuel pour 2013 et 2014, étant donné la disponibilité des EFE à collaborer (non-remplacement du secrétaire général dans trois des EFE).

La tutelle répond qu'en 2013 ont été promulguées deux lois importantes (enseignement supérieur et refondation de l'école) : le débat sur la mutualisation, initié en 2011, a été mis entre parenthèses. Depuis la signature du contrat (2012), aucune avancée concrète n'a été notée en 2013. Le bonus sera versé lorsque des avancées significatives et concrètes auront été actées.

Le président du conseil d'administration souligne le fait que les EFE n'ont pas à pâtir des priorités accordées par le ministère à d'autres dossiers, et fait part de ses craintes pour le prochain automne : qu'il y ait le même discours sur la stagnation des négociations (même si le décret est mis au point, les délais seront longs car il doit être validé par le Conseil d'État).

La tutelle confirme qu'il n'y aura pas de versement du bonus contractuel au titre de 2013. En revanche, si les EFE collaborent, les procédures peuvent s'accélérer, mais il faut un projet de texte qui fasse consensus, l'objectif étant que la rentrée 2014 s'effectue sous les nouveaux statuts. Par ailleurs, il est assuré à l'assemblée que la demande de pilotage formée par les directeurs des EFE en vue du passage à une structure fédérative sera transmise à la directrice générale.

La directrice de l'EFR insiste sur la nécessité d'une expertise du ministère. Le non-remplacement du poste de secrétaire général est une première étape ; créer une fédération est un parcours complexe, qui exige un accompagnement.

Alain Tallon ajoute un point de vue au débat en faisant remarquer que les EFE n'ont aucun intérêt à s'allier à une communauté d'universités car cela leur serait dommageable. La proposition de fédération faite par les EFE va plus loin que ce qui avait été proposé initialement. La directrice de l'EFR souscrit à cette remarque.

La tutelle précise qu'elle n'a pris connaissance de la proposition que la veille ; toutefois, elle précise que l'objectif est de mutualiser des services et d'avoir une politique scientifique commune. Reste encore à examiner s'il est question d'une structure fédérative au sens juridique du terme.

Enfin, le président du conseil d'administration demande un point sur les avancées du rapprochement entre le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et le ministère des affaires étrangères. Il est répondu que le projet de convention est actuellement à la direction de la recherche.

4. Décision budgétaire modificative (DBM) n° 2 de 2013

La DBM valide des décisions prises depuis le conseil d'administration de juin 2013. Pour les ressources, le conseil est informé de l'inscription de la subvention accordée pour le recrutement d'un membre étranger ainsi que de plusieurs contrats de recherche d'un montant total de 30 000 euros ; de la modification de la nomenclature des EPSCP (comptes de subvention et de reprise de subvention). L'équilibre du budget reste inchangé car le montant de 84 000 euros est identique en dépenses et en recettes.

Le fonds de roulement reste inchangé depuis la DBM du mois de mars 2013.

La décision budgétaire modificative est mise au vote et adoptée à l'unanimité.

5. Tarifs de l'année 2014

Le changement à noter pour l'année 2014 est l'introduction de tarifs pour location d'espaces de tournage. Parfois, la directrice de l'EFR reçoit des demandes de tournage mais jusqu'à ce jour, aucune disposition n'était prévue pour ce type de recettes. Suite aux recommandations et aux propositions de tarification de l'Agence du patrimoine immatériel de l'État (APIE) pour ce qui concerne les locaux de l'EFR, de nouveaux tarifs sont proposés. Cet ajout de tarifs a été l'occasion de revoir la logique de présentation interne du document, présentée désormais en recettes puis en dépenses.

Enfin, il est fait mention de la suppression de l'indemnité de nuitée pour l'Italie (50 et 70 euros), non conforme à la législation relative aux frais de mission (décret de 2006).

Les tarifs relatifs à l'année 2014 sont mis au vote et adoptés à l'unanimité.

Pour conclure sur ce point, et en réponse à une question du président du conseil d'administration, la directrice confirme que la rémunération des formateurs dans les ateliers doctoraux est toujours un débat en suspens.

8. Nombre de postes de membres présentés à la publication pour 2014/2015

(Ce point de l'ordre du jour est étudié avant le point 6 (budget) afin que soit validé le nombre de postes de membres pour l'étude du budget 2014.)

Sur les 31 emplois budgétaires à disposition à l'EFR, 28,30 ETPT sont pourvus. Ce chiffre est dû au non-remplacement sur le poste de secrétaire général (SGEPES), ainsi que sur le poste du chef du service archéologique que quitte l'actuel titulaire au 31 décembre 2013 (IGR), mais aussi au pourvoi à mi-temps d'un personnel sur un poste d'ingénieur d'étude (IGE) depuis le 1^{er} septembre 2013 suite à une convention avec l'université Paris-IV.

Le 18^e poste de membre avait été gelé pour 2013 et il est proposé de le rétablir pour 2014, à compter du mois de septembre.

Le président du conseil d'administration se félicite du rétablissement du 18^e poste de membre.

Le nombre de postes offerts pour la rentrée 2014, au nombre de 18, est mis au vote et adopté à l'unanimité.

Jacques Dalarun se félicite de cette décision mais rappelle que le plein-emploi à la sortie de l'EFR est indispensable.

Le président du conseil, en réponse, indique que l'EFR n'a pas la maîtrise de l'emploi des membres à la sortie. Les mauvais résultats que l'École a connus ces deux dernières années en matière d'emploi des membres à leur sortie de l'institution ne doivent pas alarmer outre mesure et ne reflètent pas les statistiques sur plusieurs années. On observe de plus en plus un phénomène de recrutement local dans les universités, cela joue en défaveur des membres, présents physiquement à l'étranger. C'est pourquoi les membres doivent s'investir dans la vie universitaire italienne mais aussi française.

Jacques Dalarun complète le débat en indiquant que cette problématique est un élément de réflexion pour la politique de recrutement.

André Vauchez demande à ce que soit transmis un tableau sur l'emploi des membres à leur sortie sur 10 ans.

La directrice de l'EFR convient que la sortie des membres n'est pas facile, reflet des difficultés actuelles de l'ensemble des jeunes docteurs en début de carrière, en France et en Europe. Toutefois l'EFR apporte une valeur ajoutée qui doit être replacée sur toute une carrière, qui doit être examinée sur la durée. L'objectif donné aux membres est de rester en contact avec les universités françaises et d'internationaliser leurs curriculum vitae. Par exemple, un séjour en Amérique (Etats-Unis ou Brésil) pourrait renforcer l'expérience internationale, puisque l'EFR n'a pas la possibilité d'influer sur les recrutements en France.

Roland Étienne fait état de la fermeture progressive des universités aux disciplines des EFE.

Alain Tallon fait noter que la seule marge de manœuvre des structures est la masse salariale : pour éviter des budgets en déséquilibre, les recrutements sont touchés. L'autonomie des universités n'a pas été suffisamment accompagnée. L'avenir des docteurs n'est plus en France.

Jacques Dalarun souscrit à la remarque d'Alain Tallon. Le très haut niveau de formation devient un handicap. Pour en revenir au recrutement, il faut orienter les emplois où il y en a et encourager tout recrutement qui insuffle une dimension historique (histoire du droit par exemple). La dimension historicisante d'un projet de recherche doit être à la base du recrutement.

Le président du conseil d'administration rappelle que ces considérations relèvent du conseil scientifique.

6. Budget de l'exercice 2014

Le budget 2014 se caractérise par une baisse des coûts salariaux (qui représentent environ 2/3 des dépenses). Le budget est en équilibre, avec 7 653 476 euros en dépenses et 7 513 476 euros en recettes, la différence de 140 000 euros étant financée par la capacité d'investissement de l'établissement.

Le fonds de roulement reste inchangé (84 jours). Il ne sera pas demandé cette année par le MESR de contribuer à l'effort de redressement des comptes publics, et le budget ne devrait donc pas être revu à la baisse. Les ressources affectées sont nombreuses (ANR, CNRS, autres partenaires...), mais on constate une baisse des ressources propres (ventes de livres en baisse notamment à la suite du rachat du diffuseur De Boccard).

On n'observe aucun rendement des produits financiers, car les placements sont conditionnés à une autorisation du ministère accordée selon des critères très restrictifs.

La directrice de l'EFR précise que le dispositif des chercheurs résidents (24 mensualités accordées pour 2014) sera amené à être augmenté dans le futur. Par ailleurs, le poste de membre à titre étranger (qui est financé par son pays d'origine) est renouvelé pour l'année 2014.

Les charges de nettoyage, d'énergie et d'entretien sont importantes.

Pour ce qui est des opérations d'investissement, sont prévues l'an prochain les dépenses suivantes : l'équipement RFID (radio fréquence) pour un montant de 32 400 euros, l'achat de matériel informatique (39 758 euros) et la rénovation des voûtes au Palais Farnèse (200 000 euros). Cette prévision initiale sera modifiée au prochain budget rectificatif en fonction de l'évolution du plan pluriannuel d'investissement (PPI). Ces dépenses sont financées par un résultat excédentaire et par autofinancement.

Le résultat excédentaire de fonctionnement n'est atteint que par la réduction du nombre de personnel. L'aisance budgétaire masque une fragilité structurelle. La baisse des ressources provenant de la vente des publications a repris après la brève amélioration notée en 2012 ; une étude sur les types d'acheteurs sera menée sur les trois années précédentes. Une réduction de certains coûts est nécessaire (coûts de fabrication et d'impression des livres, dépenses en énergie et dépenses en nettoyage du bâtiment de Place Navone...).

Pour cela, de nouveaux appels d'offres seront ouverts en 2014, pour le choix de l'imprimeur et de l'entreprise de nettoyage. Par ailleurs, il faudra étudier la possibilité d'instaurer l'impression à la demande tout en augmentant la publication électronique.

Le président du conseil demande si des provisions sont prévues. L'agent comptable répond par l'affirmative, elles sont reconduites au niveau de l'année précédente pour répondre au risque encouru par l'établissement dans une procédure en appel résultant d'une mise à la retraite d'un agent en 1996.

La responsable de la bibliothèque fait part d'un travail de fond à réaliser en 2014 sur les collections de revues avec les autres instituts étrangers à Rome, afin que la structure qui possède plus particulièrement les numéros d'une revue devienne pôle de conservation de ladite revue. Tout cela dans l'optique d'une rationalisation des espaces de stockage des livres, véritable problème au Palais Farnèse.

Le budget de l'année 2014 est mis au vote et est adopté à l'unanimité.

7. Cartographie des risques

La cartographie des risques fait partie du contrôle interne instauré par le décret relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) du 7 novembre 2012. La circulaire DGFIP de juin 2011 précise que la démarche de contrôle interne comptable et financier doit être formalisée, l'objectif étant de détecter les risques et de les maîtriser par une sécurisation des procédures comptables et financières. La première étape a donc été d'établir une cartographie des risques, la seconde étant de mettre en place un plan d'action pour formaliser des solutions. Parmi les risques élevés existe le manque de contrôle des entrées et des sorties des livres, aucun inventaire des stocks n'ayant été effectué depuis la fin des années 90. On constate le même problème à la bibliothèque (pas de récolement depuis 1994). Un autre risque porte sur les engagements. Des progrès ont été réalisés, mais, parfois encore, des factures sont transmises à l'agence comptable sans engagement préalable. D'autres risques sont identifiés sur les régies instituées pour les fouilles.

Dans chaque établissement devrait être prévu un comité de gouvernance, mais, eu égard à la taille de l'EFR, aucun dispositif n'est prévu. C'est l'agent comptable qui effectue une veille des risques. Il sera rendu compte au conseil d'administration des actions mises en place, suivant le calendrier prédéfini.

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la cartographie des risques et le plan d'action correspondant.

9. Approbation des accords et conventions signés par la directrice par délégation du conseil d'administration

Les accords et conventions sont tous approuvés par le conseil d'administration.

10. Questions diverses

La date du prochain conseil d'administration est fixée au jeudi 27 mars 2014. Il succèdera immédiatement à la commission d'audit des membres dont la date sera décidée en conseil scientifique.